



**COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
CHAMBRE CRIMINELLE**

**L'HONORABLE ÉLIANE-B. PERREAULT
JUGE COORDONNATRICE**

Palais de justice
1, rue Notre-Dame Est, chambre 12.36
Montréal (Québec) H2Y 1B6

AUX : INTERVENANTS EN MATIÈRE DE JUSTICE CRIMINELLE

DATE : 11 FÉVRIER 2021

OBJET : COVID 19 – MÉMO 44 - AVIS IMPORTANT / LES DEMANDES PONCTUELLES (GARDE) OU URGENTES À LA COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE CRIMINELLE DU 15 FÉVRIER AU 19 FÉVRIER 2021

Bonjour à tous les intervenants,

Veillez prendre note qu'à compter du 15 février jusqu'au 19 février 2021 inclusivement vous devez adresser **toutes demandes urgentes au juge Daniel Royer (daniel.royer@judex.qc.ca) avec copie à son adjointe, madame Sabrina Scalvini (sabrina.scalvini@judex.qc.ca).**

Dans les cas où la demande urgente concerne une procédure judiciaire, celle-ci doit être préalablement déposée au greffe du district concerné, conformément aux règles de pratique de la Cour supérieure.

Chaque demande adressée au juge désigné **DOIT** inclure, en copie conforme, la coordination à l'adresse ch.crim.csq.mtl@judex.qc.ca

Je vous remercie pour la collaboration que vous continuez à démontrer avec la Chambre criminelle de la Cour supérieure depuis le début de la pandémie. Nous devons poursuivre notre effort collectif.

À titre de coordonnatrice de la Chambre criminelle, vous pouvez compter sur mon soutien.

Je vous souhaite une excellente journée.

Éliane-B. Perreault, j.c.s. juge coordonnatrice